

L'Amélioration de l'habitat privé en Armagnac-Adour

Programme d'Intérêt Général 2022-2025

Bilan année 1



Comité de pilotage du 25 mai 2023

RAPPEL DE LA PORTÉE DU PRÉCÉDENT FIG 2017-2022

- Mis en place en février 2017 pour **5 ans***

**convention initiale pour 3 ans + prorogation de 2 ans portant l'opération à mars 2022.*

- ✓ **547 ménages renseignés** en matière d'amélioration de l'habitat privé, soit 17% des ménages du territoire renseignés, accompagnés ou aiguillés.
- ✓ **198 projets de réhabilitations subventionnés**, toutes les communes ont été concernées par au moins un projet abouti.
- ✓ **1,7 millions d'euros de subventions** destinées à l'amélioration de l'habitat privé mobilisés.
- ✓ **2,8 millions d'euros de travaux générés.**

LE NOUVEAU PIG ARMAGNAC-ADOUR 2022-2025

Un programme mis en place en avril 2022 pour **3 ans** avec un
objectif annuel de :

**42 habitations de propriétaires occupants à améliorer par an,
soit un nouvel objectif de 126 rénovations !**

DÉMARRAGE DU NOUVEAU PROGRAMME SOUS UNE NOUVELLE MARQUE POUR L'ÉTAT ET LES AIDES DE L'ANAH :



Depuis le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle marque, de nouvelles interfaces

france-renov.gouv.fr renvoie systématiquement vers le site maprimerenov.gouv.fr (ou vers le guichet France rénov) si l'on déclare vouloir effectuer des travaux d'économie d'énergie. Idem sur le site de l'ANAH.

Les particuliers ne sont orientés vers le site monprojet.anah.gouv.fr que s'ils déclarent vouloir réaliser un projet de rénovation globale lors de leur inscription sur le site maprimerenov.gouv.fr (bien visible sur la page destinée au propriétaires occupants) :



Vous réalisez un projet global de travaux

Jusqu'à un certain niveau de revenus, vous pouvez vous faire accompagner pour votre projet global de rénovation avec MaPrimeRénov' Sérénité

sur monprojet.anah.gouv.fr

[Se renseigner](#)

Commencer →

LES OBJECTIFS DU NOUVEAU PIG ARMAGNAC-ADOUR

- **Des priorités d'intervention inchangées :**

- ✓ Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- ✓ Amélioration de la performance énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Adaptation des logements aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou âgées

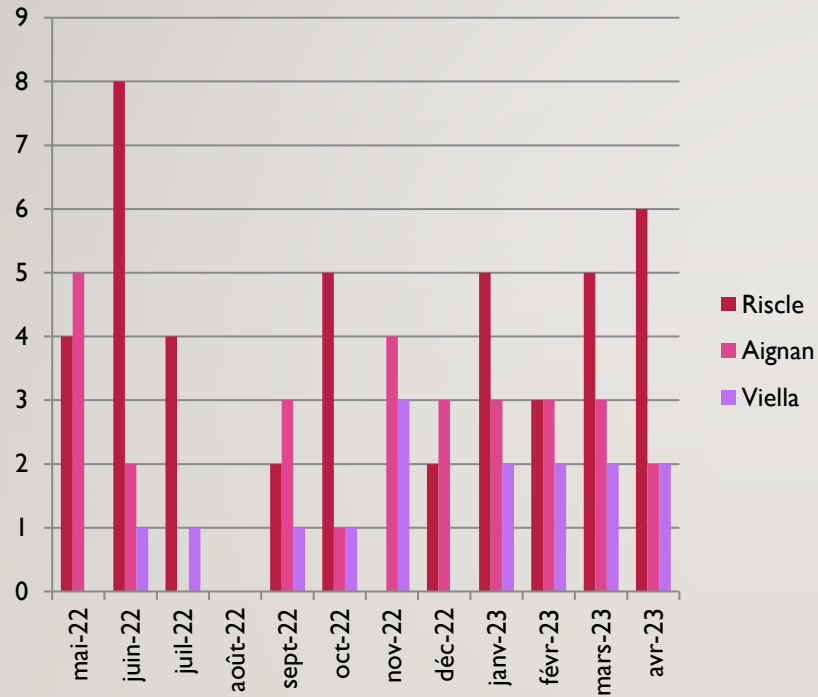
- **Déclinaison des objectifs de réhabilitations :**

→ L'amélioration des **126 logements de Propriétaires Occupants (PO)** sur 3 ans se décline ainsi :

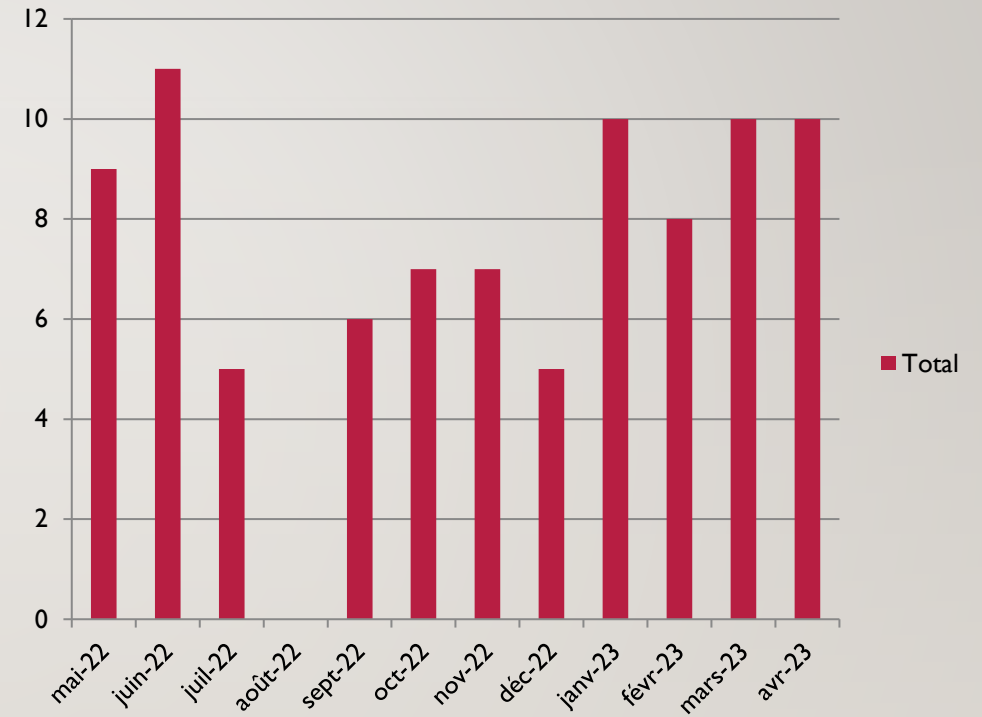
- ✓ 90 situations d'amélioration énergétique
- ✓ 30 situations pour l'autonomie de la personne
- ✓ 6 situations de lutte contre l'habitat indigne

LA FRÉQUENTATION DES PERMANENCES

Fréquentation mensuelle de chaque permanence
en nombre de ménages



Fréquentation mensuelle des permanences
en nombre de ménages



Moyenne de 2,8 ménages renseignés/accompagnés par permanence,
soit 8 par mois.

LES RÉSULTATS DE CETTE 1^{ÈRE} ANNÉE

▪ Les chiffres clés

102 nouveaux contacts établis

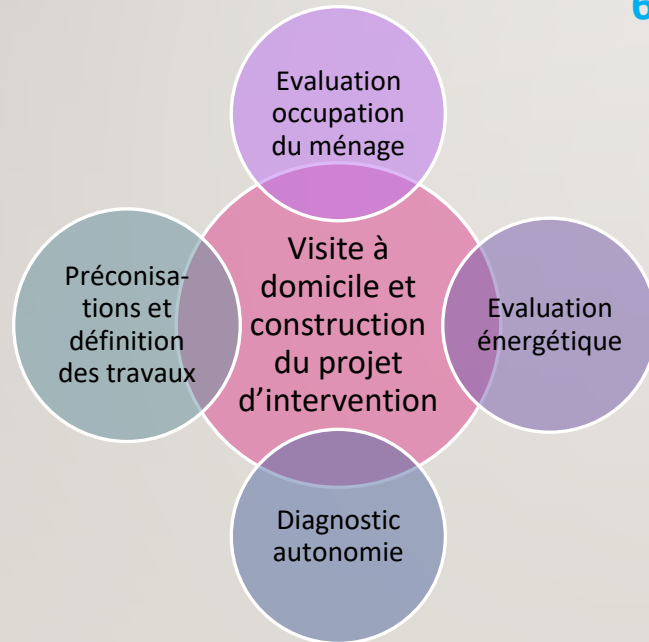


63 visites à domicile réalisées !



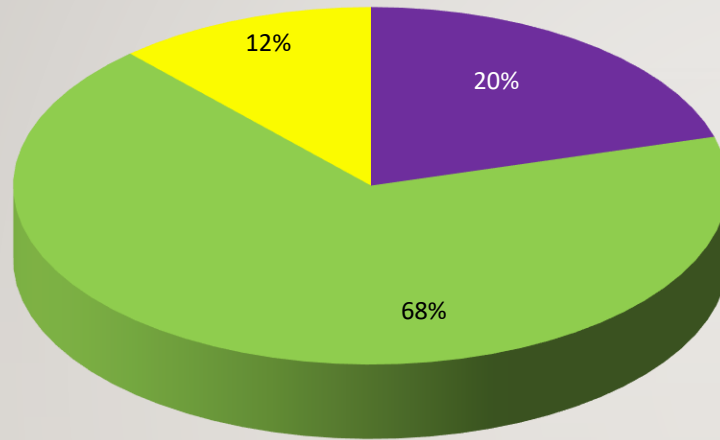
34 dossiers déposés auprès de l'ANAH

(Pour un objectif de 42 dossiers par an, soit un taux de réalisation de 81%)



ZOOM SUR LES DOSSIERS

Nature des travaux engagés (au 30 avril 2023)



- Adaptabilité au handicap ou au vieillissement **Soit 7 dossiers**
- Energie (gain énergétique > 35%) **Soit 23 dossiers**
- Adaptabilité + Energie **Soit 4 dossiers**

Typologie des ménages

PO "Très modestes"	28	82%
PO "Modestes"	6	18%
Total :	34	100%

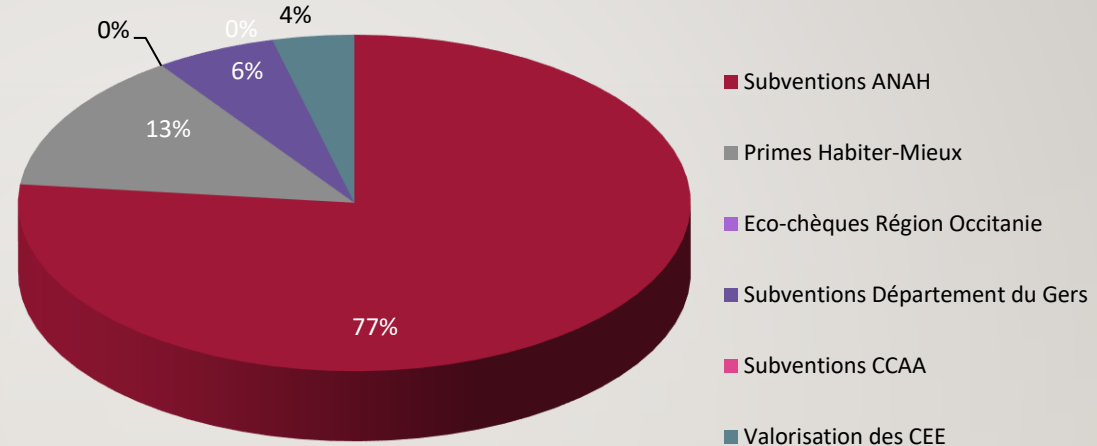
Caractéristiques financières des dossiers

- Montant moyen des travaux : 23 724 € TTC
- Aide moyenne par dossier : 10 179 €, soit 43% du coût des travaux TTC

NB : Taux de 43% tiré vers le bas car plusieurs réhabilitations lourdes : 5 chantiers avec des coûts de travaux >40 000 €, dont un à 77 000 € et un autre à 111 000 € !

ASPECTS FINANCIERS DE CETTE 1^{ÈRE} ANNÉE

Participations financières au subventionnement des projets des particuliers



■ **Éléments financiers**

- ✓ **346 000 € de subventions mobilisées**
- ✓ **805 000 € de travaux générés** par les demandes d'amélioration de l'habitat

Subventions ANAH	265 617 €	77%
Primes Habiter-Mieux	46 731 €	14%
Subventions Département du Gers	20 105 €	6%
Valorisation des CEE	13 616 €	4%
Total :	346 069 €	100%

UN RÉGIME D'AIDES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Démarrage du PIG en 2022 pâtissant du **resserrement de l'attribution de l'éco-chèque de la Région** : dossiers conditionnés à la réalisation d'audits approfondis avec suivi de chantier AREC et reste à charge > 35% -> **plus d'Eco-chèque mobilisé.**

Du côté Etat et Anah :

Au 1^{er} janvier 2022 :

- déploiement du service public de la rénovation de l'habitat autour de la marque **« FranceRénov' »** : création des **Espaces Conseil France Rénov** et appui sur les opérateurs ANAH.
- « Habiter Mieux Sérénité » est devenu « **MaPrimeRénov' Sérénité** ».

Depuis le 1^{er} juillet 2022 :

- les travaux doivent permettre d'atteindre une **étiquette E après travaux** pour les PO + gain de 35% + interdiction d'une augmentation des GES.
- **suppression de la prime Sérénité de 10% mais valorisation libre des CEE.**

Nouvelles évolutions :

Publication de l'arrêté Mon Accompagnateur Rénov' au JO du 27/12/2022

Au 1^{er} janvier 2023 :

- Elargissement de l'**accompagnement obligatoire**.
- Augmentation du plafond de dépenses pour les travaux de rénovation énergétique **de 30 000 € à 35 000 € HT**.

1^{er} septembre 2023 :

- Nouveau cadre des missions prévues par l'arrêté rendu obligatoire, avec notamment la **réalisation d'un audit énergétique** en amont et la réalisation systématique d'une **seconde visite post-chantier**.

Mais... les OPAH et **les PIG disposent d'une période transitoire jusqu'en juillet 2024** pour intégrer les nouvelles missions d'accompagnement.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS



Travaux d'adaptabilité et de rénovation énergétique réalisés chez une personne âgée « PO Très Modeste » à Riscle.

Nature des travaux :

- ✓ Agrandissement de la salle de bain avec installation d'un WC surélevé.
- ✓ Réorganisation du cheminement intérieur (accès SDB, chambre).
- ✓ Mise en place de volets roulants.
- ✓ Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air en remplacement d'un insert.
- ✓ Remplacement des menuiseries.

Avant travaux

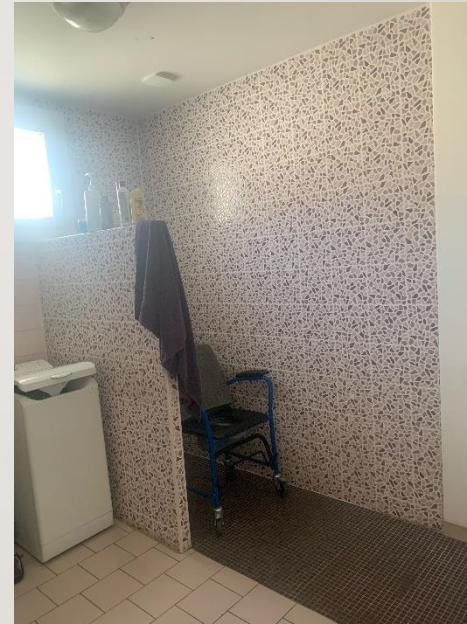
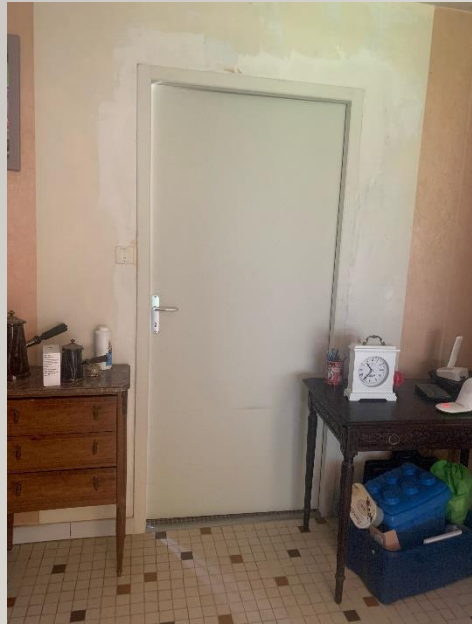


Montant des travaux	Subventionnement PIG
<p>8 042 € HT soit 8 726 € TTC</p> <p><i>Subventionnable HT :</i> 8 042 €</p>	<p>✓ Anah (50% du HT) : 4 021 € ✓ Habiter Mieux : 804 €</p> <p>Total aides publiques : 4 825 € (Soit 55% du montant TTC des travaux subventionnables)</p> <p><i>Aujourd'hui ça ferait 50 % d'aide publiques (4 021 €) + 400 € de CEE, soit 51 % d'aide.</i></p>

Non intervention du Département car économies > plafonds



Après travaux





Travaux d'amélioration de la performance énergétique d'une maison d'habitation d'avant 1900 par une propriétaire active « PO Très Modeste » à Saint-Germé.

Nature des travaux (*permettant l'atteinte d'un gain énergétique de 77%*) :

- ✓ Isolation des murs par l'intérieur.
- ✓ Isolation des combles perdus.
- ✓ Mise en place d'un poêle à granulés.
- ✓ Remplacement des menuiseries.

Avant travaux



Montant des travaux	Subventionnement PIG
32 029 € HT soit 33 821 € TTC	✓ Anah (50% du HT) : 9 805 € ✓ Habiter Mieux : 1 960 € ✓ Prime basse consommation : 1 500 €
Subventionnable HT : 19 608 €	Total aides publiques : 13 265 € (Soit 64% du montant TTC des travaux subventionnables)
	<i>Aujourd'hui ça ferait 50 % d'aide publiques (9805 € + 1500 €) + 2938 € de CEE, soit 68 % d'aide.</i>

Non intervention du Département car économies > plafonds

Après travaux



Une opération portée par :



avec le concours financier de :

